



Edité le : 20/03/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

SAUR  
Celine GOOUVERNET

ZA de Bernon  
Chemin Michel Ledrappier  
30330 TRESQUES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE26-35437	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DD DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2603-24398-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00195060
<b>N° Analyse :</b>	00196942		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	COMMERCES-PARTICULIERS-ECOLE	<b>Code PSV :</b>	0000001221
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET SANITAIRES ÉCOLE PRIMAIRE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SAINT-PAULET-DE-CAISSON</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 44,2615586000</b>	<b>Y :</b>	4,5965414000
<b>UGE :</b>	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	BB	<b>Type Analyse :</b>	B.CP
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES		
<b>Nom de l'installation :</b>	SAINT PAULET BAS SERVICE	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 18/03/2026 à 10h53 Réception au laboratoire le 18/03/2026 à 16h56 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 18/03/2026 à 16h56

.../...

Edité le : 20/03/2026

Identification échantillon : LSE2603-24398-1

Destinataire : SAUR

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	13.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	7.2	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	0.49	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Métaux</b>							
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#
Plomb total au 1er jet	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#
Cuivre total au 1er jet	0.119	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0 #

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11BCP@

ANALYSE B CU NI PB ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX  
Valideur technique

